IP Aquitaine

Bordeaux • Bayonne •
Pau • Périgueux • Agen •
Mont de Marsan • Dax

Ce qu'il FO retenir des instances de proximité

FO france•tv

Compte rendu FO de **février 2026**

Pour la direction : Fabrice Goll (Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine), Samuel Bignon (DRH), Nathalie Dubois (IRH), Florian Ringuedé (rédacteur en chef), Christine LEHESRAN (coordinatrice numérique), Jérôme BOURDY (responsable IMG), et Franck Weil (chef de centre par intérim).
Pour les élus : Violette Del Vecchio, Sabrina Corrieri, Jules Feron, Boris Chague, et Alexis Dumoulin.

Préalablement à l'instance, les représentants du personnel ont reçu un courrier émanant des salariés de Bayonne. Celui-ci alerte sur le non-remplacement d'un poste de journaliste rédacteur et sur l'augmentation de la charge de travail qui en découle, sans moyens supplémentaires.
Le secrétaire de l'instance a lu le courrier devant la direction, laquelle en a pris acte.
Les représentants de proximité ont indiqué à la direction leur intention d'être attentif à cette situation, et notamment d'être vigilant au report de la charge de travail qui résulte de ce non remplacement.

Point 1 : Expérimentation vidéos verticales

1) Accord d'expérimentation de vidéos pour le numérique.

La direction peut-elle présenter précisément l'accord d'expérimentation qui entrera en vigueur en Nouvelle-Aquitaine le 2 février : périmètre, objectifs, durée et modalités de suivi ?
Combien de salariés volontaires y participeront, sur quels sites, avec quels outils de travail et quelles formations associées ?
L'accord prévoit l'intervention de monteurs pour les formats longs : s'agira-t-il exclusivement de salariés volontaires et selon quelles modalités d'organisation du travail ?

La Direction indique que la région Nouvelle-Aquitaine figure parmi les quatre régions retenues pour participer à une expérimentation relative au développement des formats de vidéos verticales. Cette phase pilote est prévue pour une durée de trois mois, et vise à évaluer les modalités organisationnelles, éditoriales et techniques nécessaires à l'intégration de ce format dans les pratiques de fabrication.

Conformément aux dispositions de l'accord, un point de suivi sera inscrit mensuellement à l'ordre du jour de l'instance de proximité. Ce point de suivi, associant les représentants de proximité et les délégués syndicaux, permettra d'examiner les conditions de mise en œuvre.
L'appel à candidatures a été lancé le 27 janvier afin d'identifier les professionnels volontaires pour s'inscrire dans cette démarche. Les actions de formation seront déployées en fonction des besoins éditoriaux et techniques identifiés. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des salariés concernés, notamment en matière de montée en compétences et d'appropriation des outils.

Sur le plan organisationnel, l'objectif est de consacrer une ressource identifiée à la production de vidéos verticales à hauteur de deux à trois jours par semaine. Ce temps sera mobilisé au sein des effectifs planifiés au numérique, sans création de poste à ce stade. Une vigilance spécifique sera exercée quant à la charge de travail et à l'équilibre des missions des collaborateurs concernés.

Sont éligibles à cette expérimentation, qu'ils soient permanents ou non permanents, les salariés de Nouvelle-Aquitaine exerçant les fonctions suivantes :
- Journalistes (journaliste rédacteur reporteur et journaliste reporteur d'images),
- Chefs opérateurs de prise de vues,
- Chargés d'édition numérique,
- Techniciens d'exploitation vidéo et audiovisuelle.

Les chefs monteurs sont également intégrés au dispositif pour la phase de post-production, notamment via l'utilisation du logiciel Première Pro.

Une journée de formation est prévue et sera assurée sur site par des coordinateurs numériques centraux. Cette formation portera à la fois sur les spécificités éditoriales du format vertical et sur les aspects techniques de production et de diffusion.

La Direction se réjouit de la conclusion de l'accord, rappelant que ce dernier constitue un cadre, et définit des règles claires visant à prévenir toute dérive dans la mise en œuvre de la nouvelle activité.

Les représentants de proximité ont souligné que, malgré la signature et l'entrée en vigueur de l'accord, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) n'a pas encore été actualisé. Ils rappellent que cette nouvelle activité entraîne l'émergence de risques spécifiques qui doivent être pris en compte, comme notamment l'augmentation de la charge de travail des salariés concernés, et la survenue possible de tensions, ou de conflits interpersonnels.

La direction a répondu que le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) sera actualisé afin de prendre en compte les éventuelles évolutions organisationnelles et les conditions de travail induites par cette expérimentation.

Point 2 : Bilan Social Direct

Point est reporté à la réunion de mars.

Point 3 : Organisation et conditions de travail

2) Outils de montage au numérique – remplacement de CapCut

La direction peut-elle indiquer quelle(s) application(s) de montage conforme(s) au RGPD a/ont été testée(s) en remplacement de CapCut ?
Quel est le calendrier envisagé pour un éventuel déploiement en Aquitaine et une formation des utilisateurs est-elle prévue ?

La direction indique qu'une réflexion a été menée par la direction technique afin d'identifier un outil de montage adapté aux besoins des salariés. À l'issue de cette étude, le choix s'est porté sur PowerDirector 365, après avoir obtenu l'assurance formelle des équipes cybersécurité de FTV quant à sa conformité avec l'ensemble des exigences du RGPD et des règles internes en matière de protection des données.
Dans ce cadre, une chargée d'édition numérique de Nouvelle-Aquitaine a pris part à l'atelier d'évaluation organisé pour tester et comparer les solutions disponibles dont PowerDirector 365. Cette phase de tests a permis d'analyser les fonctionnalités proposées, ainsi que l'adéquation de l'outil avec les pratiques éditoriales et opérationnelles.
Le déploiement de l'outil est actuellement en cours. Parallèlement, un recensement précis des besoins en licences est réalisé afin d'adapter le nombre d'accès aux usages identifiés sur le terrain.
PowerDirector 365 présente une prise en main et une logique d'utilisation très proches de celles de CapCut, ce qui devrait faciliter son appropriation par les collaborateurs déjà familiers avec ce type d'environnement. À ce titre, une démonstration sera prochainement organisée et animée par la chargée d'édition numérique, afin de présenter les principales fonctionnalités et de répondre aux questions des utilisateurs.
Enfin, les nouveaux utilisateurs bénéficieront d'un accompagnement dédié assuré par un coordinateur numérique central, afin de garantir une montée en compétence progressive et une utilisation optimale de l'outil.

3) Restitution de la visite de la nouvelle docthèque et de la salle de conférence de rédaction.

Le secrétaire de l'instance a effectué une visite avec le responsable des moyens généraux.
Voici son compte rendu:

Restitution visite de la docthèque et de la nouvelle salle de conférence de rédaction de Bordeaux le 1er décembre 2025
Boris Chague (RP) et Jérôme Bourdy (responsable IMG)

La Docthèque
1 espace de 65 m2, après enlèvement des racks de rangements des cassettes, composé de 6 postes de travail correspondant au nombre de titulaires.
Un aménageur d'intérieur avait été sollicité et avait fait 3 propositions. Aucune n'avait emporté l'adhésion de l'ensemble des salariées. Donc, les documentalistes ont elles-mêmes choisi la disposition de leur bureau, en concertation avec le responsable IMG et le rédacteur en chef. Ainsi, il n'y a plus de bureaux disposés en îlot, comme avant. A présent ils sont séparés. Le responsable IMG prévient que les postes ainsi positionnés ne sont pas déplaçables.
Chaque bureau dispose de 4 prises secteur et 2 prises RJ. Les salariées ont aussi choisi le revêtement de sol et la couleur de la peinture des murs. 4 armoires basses neuves ont été achetées pour le rangement des dossiers.
Pour le chauffage / climatisation il reste encore 2 ventilo-convecteurs (sur 4) à installer dans la partie de la pièce correspondant à l'ancien espace stockage. Des chauffages d'appoint ont été mis à disposition des salariées en attendant l'installation de nouveaux ventilo-convecteurs entre décembre et janvier.

Reste à changer quelques chaînettes pour l'orientation des stores.
Un renfoncement de la pièce est en cours d'aménagement pour devenir un coin café-détente équipé d'un réfrigérateur.
1 petite pièce attenante "d'archivage de proximité" est conservée, avec une étagère où sont rangées des boîtes d'archives papier, surtout concernant les élections.
Ancien bureau documentation (papier) : 2 nouveaux bureaux, pas encore attribués, sont en cours d'aménagement. Le sol et la peinture murale doivent être faits courant décembre 2025.

L'ancienne salle de conférence de rédaction, au 1er étage, a été transformée en espace de détente. 2 banquettes, 2 fauteuils, 2 mange-debout, un réfrigérateur, une table avec les journaux, 1 meuble à courrier avec des boîtes aux lettres, 1 photocopieuse occupent cet espace. Les murs ont été repeints.

***La nouvelle salle de conférence,** au 2e étage, ancienne salle pour les contributeurs NoA, n'a pas eu à être en travaux puisque l'espace avait déjà été entièrement rénové. Il y a seulement eu à l'aménager avec tables, sièges et ordinateurs. Elle peut accueillir beaucoup plus de monde avec sa double rangée de sièges. Une quinzaine autour de la table et une dizaine le long des murs. L'espace est beaucoup plus lumineux et spacieux que le précédent.*
Le seul problème semble être le positionnement du poste des scriptes, qui peuvent avoir du mal à entendre ce qui se dit et à suivre la conférence pour établir le déroulé du conducteur. Mais le changer de place ne ferait que déplacer le problème, au dire d'un usager de cet espace.
Pour les salariés rencontrés c'est un véritable espace de travail, où le volume sonore ambiant "a baissé d'un ton" et où l'on peut se concentrer sans être perturbé par les allers et venues, les discussions parasites, bruits de photocopieuses…

Les élus ont néanmoins échangé avec la direction à propos du positionnement du poste des scriptes qui a généré récemment une altercation.
Des difficultés liées à la configuration des postes de travail et à des problèmes d'audition ont récemment conduit à un incident entre collaborateurs.
Depuis cet incident, une nouvelle configuration est actuellement en phase de test afin d'améliorer la circulation et la clarté des informations lors des conférences de rédaction.
La direction reconnaît que, au-delà des problématiques strictement liées au volume sonore, l'organisation même de la conférence de rédaction pourrait être repensée/nécessiter une réévaluation. Il est notamment relevé que la durée parfois excessive de ces réunions peut retarder le départ des équipes en reportage.
Par ailleurs, la complexité de certains processus, en particulier ceux induits par l'utilisation des outils métiers tels qu'Open Media, est identifiée comme un facteur pouvant alourdir le fonctionnement opérationnel.

Les représentants de proximité proposent la mise en place d'un groupe de travail associant les différents métiers de la conférence de rédaction. L'objectif serait d'analyser les modalités actuelles d'organisation, d'identifier des pistes d'amélioration afin de fluidifier les processus de travail et de prévenir les situations de tension ou de conflit.

4) Déménagement des équipes Programmes :

Quelles sont les modalités, le calendrier et les impacts du déménagement des salariés des Programmes au 2e étage du bâtiment TVR (conditions de travail, organisation, équipements) ? Quel usage des locaux laissés vacants au bâtiment A est-il prévu ?

Le Directeur régional indique que le déménagement ne présente pas de caractère d'urgence. Il précise qu'il ne sera pas engagé avant les élections municipales et qu'une information sera réalisée dans le cadre d'une instance de proximité.
Il rappelle que l'objectif poursuivi par la direction consiste à regrouper, au sein d'un même espace, les salariés amenés à travailler ensemble, afin de favoriser la fluidité des échanges et d'améliorer l'efficacité collective. Il estime, à cet égard, que l'organisation actuelle n'est pas satisfaisante.

Les représentants du personnel prennent acte de cette volonté de regroupement. Ils observent toutefois que le bâtiment A continue de se vider progressivement de ses occupants, notamment au rez-de-chaussée et au deuxième étage. À terme, seul le premier étage demeurerait véritablement occupé, principalement par les équipes de la Fabrique et de France 2.
Interrogée sur l'avenir du bâtiment, la direction indique qu'aucun projet de réaffectation ou de nouvelle occupation n'est envisagé à ce stade.

5) Renouvellement de la régie de Bordeaux :

La direction peut-elle informer l'Instance de proximité de l'état d'avancement, du calendrier et des conséquences du projet de renouvellement de la régie de Bordeaux sur l'activité et les conditions de travail ?

Le chef de centre indique aux RP que le projet est, à ce stade, toujours en phase d'étude. La mise en œuvre opérationnelle n'est pas engagée et aucun calendrier prévisionnel n'est arrêté à ce jour. Un point d'étape sera présenté à la commission Nouvelles Technologies à la mi-février, puis fera l'objet d'une information en CSE.
Il précise qu'un état des lieux technique du bâtiment est actuellement en cours. Cette démarche vise à identifier les superficies mobilisables et à évaluer les contraintes d'aménagement, ainsi que les coûts associés à l'installation d'une nouvelle régie. Il précise également que celle-ci sera une régie Cosma .
Le projet prévoit également un passage au format 21.10, un standard informatique permettant le transit des flux de données et de vidéo. Selon le chef de centre, cette évolution constitue une transformation technologique majeure des outils de production.
En revanche, s'agissant des impacts organisationnels, le chef de centre indique ne pas être en mesure, à ce stade, de formuler des hypothèses, ou des scénarios relatifs à l'organisation du travail qui pourrait découler de cette évolution.

6) Planification des PTA :

La direction peut-elle expliquer la méthode de planification des PTA conduisant à une organisation à 39 heures hebdomadaires avec des plannings prévisionnels aux durées variables (38h51, 38h48, 37h51, etc.) ? Pour quelles raisons certains salariés sont-ils planifiés avec des horaires de prise et de fin de service différents selon les jours, alors que l'activité reste identique (notamment pour le JT) ?

Le chef de centre indique que ce sujet est régulièrement évoqué depuis 2010. Il précise que l'activité hebdomadaire ne se résume pas aux seules éditions d'information, mais englobe également les périodes de repos (congés, RTT, récup), ainsi que les tournages et autres missions.
Pour les techniciens affectés aux journaux télévisés, il précise que, si les plages horaires sont stables d'un jour à l'autre, le contenu des missions peut différer. Dès lors, certains aménagements, notamment concernant l'horaire d'arrivée ou la coupure repas, peuvent être envisagés, sans conséquence sur la diffusion des éditions.
Le chef de centre rappelle que la planification des activités tient compte du niveau d'activité et des contraintes de fonctionnement, ce qui peut conduire à des durées de travail variables selon les périodes. Les dispositions prévues au contrat de travail ne sont toutefois pas remises en cause.
Le Directeur des ressources humaines souligne que ces ajustements éventuels n'entraînent aucune modification de la rémunération. La direction rappelle également la nécessité de se conformer strictement aux horaires fixés.
Enfin, la direction indique que des arrivées tardives ont été relevées, parfois de façon répétée. Un rappel des obligations applicables sera effectué auprès des salariés concernés.

7) Nouveau Hub info ICI Régions – site de Vaise :

Quelles seront les conséquences de la mise en place du nouveau Hub info ICI Régions à Vaise sur la fabrication des émissions et, plus particulièrement, sur l'organisation et la production du JT en région ?

Le directeur régional a lu la réponse de la direction :
Le Hub info ICI Régions fournit les éléments de la partie nationale et/ou internationale depuis lundi 26 janvier. Après quelques jours de fonctionnement, assez peu d'impact sur la fabrication des éditions à Bordeaux. Les éléments arrivent à l'heure voir plus tôt qu'avant. Il peut encore y avoir des soucis, des retards ponctuels ou des changements de dernière minute.
Le rédacteur en chef a ajouté que ces deux derniers jours, il y avait eu quelques soucis, il ajoute également "il ne faudrait pas que ça se répète", et il précise qu'il échange avec la direction de l'information du réseau à ce sujet.

8) "Offre supplémentaire du jour" dans le JT :

L'offre supplémentaire du jour intègre des sujets de France Info diffusés sous la nomenclature « Télématin », réalisés par un rédacteur/monteur, ce qui est hors du cadre de l'accord en vigueur.
- De tels sujets ont-ils déjà été diffusés sur l'antenne régionale ?
- Quelles mesures la direction entend-elle mettre en place pour prévenir la diffusion de contenus non conformes aux accords collectifs ?

La direction a répondu que : *"Les éléments récupérés de france info ont tous déjà été diffusés par la chaîne info. Si l'information évolue sur ces sujets, ils sont réactualisés par Vaise.*
La rediffusion d'un contenu de FTV n'est pas contraire à l'accord. Cet usage a déjà été annoncé aux organisations syndicales par le directeur de l'information il y a plus d'un an et validé par le service juridique. Ces contenus étaient déjà proposés dans l'offre supplémentaire quotidienne depuis plus d'un an aussi. La seule chose qui change maintenant c'est que le HUB et franceinfo échangent sur les contenus fabriqués par chaque entité pour ne pas les faire en deux fois et qu'ils servent aux deux antennes".

9) NoA Weekend – évolution de l'émission :

Le départ de la présentatrice de NoA Weekend et l'arrivée d'un·e nouveau·elle présentateur·rice entraîneront-ils une modification de l'organisation du travail ?
D'autres évolutions sont-elles envisagées concernant cette émission ou d'autres programmes ?

Le directeur régional indique que sur les autres émissions, il n'y aura pas de modification.
Il ajoute que suite au départ imprévu de la présentatrice, "il a fallu s'adapter rapidement, on a trouvé un présentateur (Arnaud Lauqué), et on a enregistré les deux émissions hier avec le nouveau présentateur".
Le chef de centre détaille les moyens dédiés à cette émission. Il y a une scripte pour deux émissions, la prise de service est à 8h30, il y a également un technicien en vidéo pour la mise en image, et il précise que la prise de service est avancée pour les vidéo, OPV, OPS, et éclairagiste, et le chef de centre ajoute qu' il y a deux machinos la veille pour installer le décor.

Les RP ont souligné que le fait d'enregistrer deux émissions par jour peut avoir un impact sur la charge de travail.
Le directeur régional a répondu que l'un des gros avantages de cette configuration "c'est que la deuxième émission est mieux que la première", notamment car l'équipe est rodée, les choses sont donc plus fluides, et se font plus facilement lors du deuxième enregistrement.

10) Outil de tournage UTS

Des problèmes d'instabilité de l'image en direct (notamment lors du JT de midi du 20 janvier) et de prise de son ont été constatés de manière récurrente avec l'outil UTS.
Quelles solutions techniques et organisationnelles la direction prévoit-elle pour garantir la fiabilité des directs et des tournages ?

Le chef de centre explique que les JRI assurant un direct avec un UTS doivent mettre en œuvre le boîtier 5G supplémentaire disponible avec le kit UTS. Il ajoute que celui-ci doit être connecté en Wi-Fi au smartphone, de cette manière, il permet de doubler la bande passante grâce à l'activation d'une seconde carte SIM, car l'opérateur différent de celui de la carte SIM intégrée à l'UTS. Le chef de centre précise également que l'Aviwest peut aussi servir de borne wi-fi.
Il indique également que de nouveaux kits de sons sont actuellement à l'essai dans les bureaux excentrés.

11) Frais de mission

Le traitement des notes de frais par le service comptable Mission connaît actuellement des blocages.
Les salariés en déplacement, qu'ils soient titulaires ou en CDD, voient certaines dépenses auparavant acceptées désormais refusées, en raison d'une évolution des justificatifs exigés (exemples : billets OUIGO, commandes Deliveroo ou Uber Eats nécessitant une facture fiscale, achats effectués la veille pour un petit-déjeuner le lendemain, etc.).
Une communication claire et préalable aurait permis d'anticiper ces changements, mais cela n'a pas été fait. Les collaborateurs se retrouvent ainsi confrontés à des retards de remboursement et à des renvois fréquents de leurs notes de frais.
Serait-il possible de désigner un interlocuteur sur le site de Bordeaux capable de répondre aux questions des salariés rencontrant des difficultés avec le service comptable, et connaissant les nouvelles règles de validation sous Concur ?

Voici la réponse de la direction : "*Le traitement des notes de frais ne connaît pas de « blocages », les validations s'opèrent dans le flux et sans augmentation des délais de paiement pour les notes de frais conformes. Les règles de gestion sont appliquées strictement et des contrôles à posteriori sont effectivement réalisés et renforcés après plusieurs cas de fraude avérés et les recommandations de l'audit interne. Pour toute question, les salariés peuvent se rapprocher des assistantes opérationnelles de leur antenne et si nécessaire de la comptabilité mission : servicecomptable.missions@francetv.fr* "

Les élus ont souligné les différents problèmes rencontrés par les salariés, notamment les CDD qui achètent des billets de train OUIGO, et qui se heurtent à des problèmes de remboursement à cause du système de facturation.

La direction a répondu que ce sujet se situait au niveau du réseau, mais les RP ont précisé que les salariés qui rencontrent des problèmes, les rencontrent en venant travailler dans nos sites aquitains.
Les RP ont donc demandé à la direction aquitaine de faire remonter ce sujet à la direction du réseau.

12) Retraite progressive

Un monteur passera à temps partiel à compter du 1er mars dans le cadre d'une retraite progressive.
Quelles mesures de remplacement ou d'adaptation de la charge de travail sont prévues ?

La direction a indiqué que *"Le remplacement du monteur à temps partiel sera organisé en fonction des besoins opérationnels de l'activité."*

Point 4 : RH

13) Plan de développement des compétences (PDC)

Pour quelle(s) raison(s) le plan de développement des compétences n'est-il plus présenté en IP ?

La Direction indique que le plan de développement des compétences du réseau France 3 fait l'objet d'un examen en commission emploi-formation, et en CSE, et qu'il n'y a pas d'obligation légale de le présenter en instance de proximité.
Cependant, elle précise que le bilan du plan de développement sera présenté en instance de proximité.
Les élus regrettent que le plan de développement des compétences ne soit plus présenté en instance de proximité, car cette présentation pouvait être l'occasion pour les RP d'attirer l'attention sur certains besoins en formation par exemple.

Point 5 : Emploi

14) Mouvements et postes à pourvoir en Aquitaine

Point sur les mobilités en cours, les postes actuellement vacants et ceux susceptibles d'être ouverts prochainement.
La direction informe les RP que le poste de rédacteur en chef adjoint est toujours en cours.
Concernant le poste vacant de journaliste à Bayonne, la direction explique qu'elle est consciente de la difficulté d'organisation au sein de la locale. Elle précise qu' elle n'a pas reçu sa notification budgétaire, et ne publie aucun poste dans cette attente. Néanmoins la réflexion se poursuit et la décision sur l'avenir de ce poste sera prise d'ici début mars.
Enfin la direction indique qu'un appel à candidatures pour exercer la compétence complémentaire de gestionnaire d'antenne va être lancé.

Prochaine réunion le 3 mars

Vos élus, Marianne Caussade et Alexis Dumoulin.